

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

S'appuyant sur le pouvoir d'initiative consacré au 2^e alinéa de l'article 36.1 de la Charte de la Ville, le conseil de quartier de Sillery transmet au conseil d'arrondissement Ste-Foy – Sillery – Cap-Rouge, au comité exécutif et au conseil municipal de la Ville de Québec, ses réflexions et observations sur la décision prise par la Ville le 4 juillet dernier, de procéder à la modification de l'assise territoriale des conseils de quartier, à la modification de sa Politique de consultation publique et à la modification du mode de fonctionnement des conseils de quartier accompagnées de la résolution d'approbation de ses administrateurs.

Ce dépôt doit être considéré comme ayant été fait en marge et en dehors du cadre des séances dites de « consultation publique » menées par le conseiller municipal, M. Sylvain Légaré, du 21 septembre au 16 octobre 2011, en raison de l'irrégularité de l'avis de convocation signifié aux conseils de quartier dans ce cadre.

* * * * *

À la suite du dépôt d'une proposition de la Ville de Québec à l'effet de modifier les limites du territoire et le mode de désignation des membres du conseil d'administration des conseils de quartier, le conseil de quartier de Sillery (CQS) tient à faire connaître son opposition ferme à ce projet et les raisons qui motivent la position de ses membres.

Créé en 2004 après avoir recueilli plus de 350 signatures de citoyens et citoyennes désireux de se doter d'un instrument pour faire entendre leur voix auprès de la Ville de Québec, le conseil de quartier de Sillery ne se reconnaît aucunement dans les motifs qui sous-tendent la volonté de modifier son territoire actuel de façon à le faire correspondre à celui du district de Saint-Louis – Sillery. En outre, le CQS déplore le fait que le projet de réforme ne s'appuie sur aucun bilan, aucune évaluation, aucun avis d'experts, ne fait référence à aucune documentation ce qui en fait une démarche essentiellement politique. De plus, le CQS ne peut que constater des carences manifestes dans l'information communiquée aux citoyens et citoyennes alors que les membres du CA ont dû consacrer des énergies importantes pour faire en sorte que la participation à la rencontre d'information du 29 septembre dernier soit significative. Enfin, des ambiguïtés sérieuses subsistent quant à la légalité du processus pour le moins expéditif engagé par la Ville dans ce dossier.

Le CQS joint sa voix à celle des autres conseils de quartier et à de nombreuses personnes pour demander que la Ville de Québec ne donne aucune suite à ce projet, dont l'application mur à mur fait reculer la participation citoyenne de façon notable, en lui substituant une logique politico-administrative accommodante et en lui imposant la contrainte d'un territoire plus ou moins artificiel, appelé à bouger continuellement au gré des élections.

À l'appui de sa position, le conseil de quartier de Sillery avance les trois arguments suivants :

- Tel que délimité actuellement, le quartier de Sillery représente un espace communautaire de qualité où existe un sain voisinage entre les citoyens. Le quartier favorise l'expression d'une appartenance et de solidarités naturelles. Il possède une identité, une histoire et un

développement qui lui sont propres. Élargir le territoire du conseil de quartier de Sillery à celui du district de Saint-Louis-Sillery signifie la perte du nécessaire caractère de proximité et des valeurs qui l'animent.

- Depuis le début jusqu'à ce jour, aucune rencontre régulière du CQS n'a été annulée faute de quorum. À plusieurs occasions, le nombre de participants à ces rencontres était même supérieur à l'assistance du conseil d'arrondissement. Le nombre de personnes qui viennent voter a toujours été élevé. L'engagement des membres du CA a été constant et se manifeste à travers diverses initiatives au sein même de la communauté. Le conseil de quartier estime que les citoyens et les citoyennes considèrent leur conseil de quartier comme un lieu privilégié de référence et de débat. À tous points de vue, notre expérience est tout à fait contraire aux prétentions à la base de la réforme proposée et laisse entrevoir la pertinence d'envisager une démarche à géométrie variable, surtout qu'il s'agit d'organismes consultatifs.
- Pour le conseil de quartier de Sillery, la réforme envisagée survient au moment où sont déjà très ancrés dans le débat public des enjeux majeurs en matière de protection du patrimoine historique, d'environnement et de circulation, en somme des sujets qui touchent directement la qualité de vie. Il s'agit là de questions d'une importance capitale qui ne peuvent être diluées à travers d'autres problématiques, tout aussi importantes certes, mais plus lointaines et de portée moins immédiate.

Le CQS tient également à faire état de son désaccord sur la proposition d'élire les membres du conseil d'administration séance tenante. Entre cette procédure désordonnée et même risquée de recrutement et celle peut-être trop rigide qui existe à l'heure actuelle, le CQS estime qu'il y a place pour des améliorations dont la réduction de la période entre les mises en candidature et la tenue de l'élection ainsi que la tenue simultanée du vote suivant l'assemblée générale. Par ailleurs, le CQS est hautement favorable à l'application du principe de l'alternance des administrateurs entre les élections et avait déjà fait part de sa position à cet effet à maintes reprises. Qui plus est, la possibilité de coopter jusqu'à trois membres peut sembler une avenue intéressante dans la mesure où elle s'exerce avec la recherche d'un équilibre entre les différents groupes sociaux qui composent un quartier et ne devraient pas résulter en une sous-représentation des secteurs commerciaux ou institutionnels du secteur. Pour le traitement de ces questions et pour bien d'autres en matière de démocratie municipale dont celle du rôle d'un conseil de quartier, l'expertise de ce dernier pourrait être avantageusement mise à contribution lors d'une rencontre annuelle des membres élus organisée par la ville.

Bien que des améliorations dans les éléments de procédure et de fonctionnement soient souhaitables, la territorialité demeure la question centrale à résoudre à ce moment-ci et oblige le CQS à fortement insister pour le retrait complet et sans-retour de ce projet.

En terminant, le conseil de quartier de Sillery s'interroge fortement sur la réelle volonté de la Ville de Québec de vouloir faciliter la participation citoyenne malgré l'objectif énoncé. Outre le présent projet qui a pour effet de rendre ténue la notion de proximité, la position ferme de la

Ville de Québec de faire disparaître le droit au référendum sur le territoire de la municipalité laisse penser qu'un sérieux déficit démocratique est en train de se creuser à Québec. Cette demande vient d'être réitérée tout dernièrement par le conseiller François Picard auprès du Ministre Lessard lors de la Commission parlementaire sur l'aménagement du territoire. S'ajoute également à cette liste, la réduction potentielle du nombre de conseillers de 27 à 21 qui entraîne une diminution de l'imputabilité. Sans parler des réunions du conseil d'arrondissement dont le nouvel horaire n'est pas de nature à favoriser une grande participation de la population en général. Ce ne sont là que quelques indices qui supposent une volonté de mettre de plus en plus de distance entre l'administration municipale et les citoyens.

Pour toutes ces raisons, le conseil de quartier de Sillery demande finalement à la Ville de Québec de réanimer l'Observatoire sur la démocratie municipale de façon à disposer de plus d'objectivité, de plus de rigueur et d'une meilleure expertise avant même de vouloir entreprendre des réformes qui touchent à la participation des citoyennes et des citoyens ainsi qu'à la démocratie. Le projet qu'on nous a soumis aurait grandement profité d'une telle expertise et d'une réflexion plus poussée perdant ainsi sa couleur foncièrement politique.

Adoptée le 18 octobre 2011 par le Conseil d'administration du Conseil de quartier de Sillery.